

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 3 février 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le 3 février, à 20 h 00

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Danielle Gerville Reache, Jean-Jacques Nerdenne, Baptiste Gauthier et Michel Adam
Présente également : Evelyne Capocci, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Danielle Gerville Reache

I - Lecture du compte rendu de la séance du 6 janvier 2017 : accepté, les conseillers le signent.

I – Point financier

La situation financière au 2 février 2017 est présentée aux conseillers (en caisse au 2 février : 24.836 €), les dépenses s'élèvent à 20.500 € (salaires février, facture chaudière et divers), à recevoir : 41.057 € (reste sur loyers janvier, loyers février, indemnité APC, DGF, 4 taxes, contrat avenir). Soit une trésorerie au 2 février de + 20.557 €. La situation de la trésorerie n'appelle pas d'observation de la part des membres présents.

II – RPI Andryes – Etais

Le maire présente aux conseillers une demande de participation COCICO pour permettre aux enfants de Druyes (5 enfants) de suivre une initiation aux arts du cirque qui se déroulera à Charny, du 11 au 14 avril prochains . Le montant par élève est de 86 € et donc une participation de la commune de 430 €. Par ailleurs, le RPI Courson – Molesmes sollicite pour les sorties des élèves (piscine, opération école-cinéma, sorties théâtrales...) une demande pour l'année de 34 € par élève, soit pour les 11 élèves concernés, une participation de 374 €.

Ces deux demandes sont acceptées à l'unanimité.

III – Véhicule utilitaire électrique

Le maire reporte ce point au prochain conseil, n'ayant pas encore pu obtenir des conditions suffisamment intéressantes.

IV – Téléphonie mobile

Le maire fait part d'un courrier reçu de la société Bouygues qui annonce que Druyes désormais peut accéder à l'ensemble de ses services en 3G.

V – Cités de Caractère :

Le maire doit désigner deux personnes de la mairie comme « correspondant référent », c'est-à-dire comme intermédiaires entre l'association « cités de caractère Bourgogne Franche Comté » et la commune. Jean-Jacques Nerdenne, chargé de la communication est nommé correspondant titulaire, Danielle Gerville Reache, chargée du tourisme, est nommée suppléante.

Il nous est demandé de transmettre des informations concernant cinq manifestations importantes qui se dérouleront entre le 30 avril 2017 et le 31 avril 2018 et qui figureront sur cette brochure.

Danielle Gerville Reache est chargée de répondre avant le 17 février prochain.

VI – Tourisme

Le maire explique que, du fait de la « refonte » du logo de « Cités de Caractère Bourgogne Franche Comté » qui ne sera pas prêt avant l'été 2017, le dépliant réalisé par ces derniers ne pourra pas être réalisé avant l'année prochaine. La décision est prise de réaliser par nous-mêmes un dépliant qui sera disponible avant l'été 2017. Jean-Jacques Nerdenne et Danielle Gerville Reache ont déjà préparé les textes et illustrations ; Jean-Jacques Nerdenne a rendez-vous avec l'imprimeur et fera le nécessaire pour que l'impression soit terminée au plus tard le 20 mars, une Bourse d'Echange du Tourisme ayant lieu à Saint-Fargeau le 28 mars.

VII – CPI Druyes

Un rendez-vous avec une société de Sementron a été demandé par la mairie pour remettre aux normes les bouches d'incendie. Un devis de fabrication des pièces est attendu.

Le chef du CPI, Philippe Sigorini, demande que soit ajouté, dans le sac de l'avant qui n'en comporte pas, une bouteille d'oxygène.

Le conseil municipal donne un accord de principe. Le maire demandera à Philippe Sigorini de fournir un devis avant accord définitif.

VIII – Affaires diverses

. Le maire annonce que les travaux l'éclairage sur les sources concernant l'éclairage public doivent débiter le 6 février.

. Le maire a reçu une demande d'adhésion (cotisation de 105 €) des maires ruraux de l'Yonne. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

. Guinguette : Radio Floteurs va passer une annonce concernant une proposition pour la reprise de la guinguette ; cette annonce sera diffusée 3 fois par semaine pendant 2 semaines.

Suite aux précédentes annonces passées, un certain nombre de candidatures sont déjà parvenues à la mairie. Une réunion de la commission guinguette est fixée au jeudi 2 mars à 17 h 30, pour étudier et sélectionner des candidatures.

- Rideau épicerie : nécessite de le remplacer. Plusieurs entreprises ont été contactées. Le conseil attend de recevoir les devis avant de prendre une décision.

Prochain conseil : vendredi 3 mars à 20 h.